INDICATEUR 6 Document 6.1 · Accompagnement social et matériel

CHR Talent

PROCÉDURE

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET MATÉRIEL DES APPRENTIS

Prévenir et résoudre les difficultés qui menacent le contrat, en lien avec le service public de l'emploi

Indicateur / document	IND 6 – Doc. 6.1	**Base légale**	L. 6231-2 6° et 14° C. trav.
Mission réglementaire	Mission 6 – Accompagnement social et matériel des apprentis (L. 6231-2, 6°) – et 14° (accès aux aides)	**Diffusion**	Équipe pédagogique et administrative, référent handicap
Rédaction	Margaux Bozburun, responsable pédagogique	**Validation**	Arash Mortazavi, directeur

1. OBJET

Les difficultés de logement, de transport, de ressources, de santé, d'équipement numérique ou familiales sont une cause fréquente d'absences et de ruptures. Cette procédure organise leur **repérage précoce**, l'**orientation** vers les partenaires compétents (en particulier les Missions locales et France Travail) et l'**appui aux démarches d'accès aux aides**.

2. REPÉRAGE

- **À l'entrée** : questionnaire de besoins (mobilité, logement, équipement informatique, ressources, santé, handicap) intégré au dossier d'inscription.
- **En cours de formation** : alertes du formateur (absences répétées, décrochage sur la plateforme), du maître d'apprentissage (fiche de liaison Doc. 3.2, partie E) ou de l'apprenti lui-même.
- **Signaux d'alerte** : 2 absences injustifiées consécutives, retards répétés, absence de connexion pendant 7 jours, demande d'avance de salaire, perte de logement, problème de transport.

3. TRAITEMENT

Étape	Délai	Responsable	Action	Trace
Entretien de diagnostic	≤ 5 jours ouvrés après l'alerte	Responsable pédagogique	Identifier la difficulté et le besoin ; recueillir l'accord de l'apprenti pour contacter un partenaire	Tableau Doc. 6.3 (ligne)

Étape	Délai	Responsable	Action	Trace
Information sur les aides	Lors de l'entretien	Responsable pédagogique	Remise du guide Doc. 6.2 ; aide au montage du dossier (Mobili-Jeune, CAF, Visale…)	Tableau : aide visée, date de dépôt
Orientation	≤ 10 jours ouvrés	Responsable pédagogique / référent handicap	Mission locale (moins de 26 ans), France Travail, CAF, services sociaux, Cap emploi, AGEFIPH	Courriel d'orientation (copie au dossier)
Information de l'employeur (avec accord)	Si impact sur le contrat	Formateur référent	Aménagement temporaire (horaires, télétravail des séquences à distance)	Fiche de liaison
Suivi	À 1 mois	Responsable pédagogique	Vérifier la résolution ; clôturer ou relancer	Tableau : issue, date de clôture

4. CONFIDENTIALITÉ

Les informations sociales et de santé sont recueillies avec l'accord de l'apprenti, limitées au nécessaire et accessibles uniquement à la direction, à la responsable pédagogique et, le cas échéant, au référent handicap. Aucune information n'est transmise à l'employeur ou à un partenaire sans accord.

ÉLÉMENTS DE PREUVE ASSOCIÉS

Document de preuve (joint au dossier de l'indicateur)	Ce qu'il démontre
Compte rendu de réunion partenariale du 20 février 2026	Veille et mobilisation des ressources AGEFIPH, Ressource Handicap Formation, Cap emploi et MDPH ; actions décidées (annuaire des partenaires, communication auprès des apprenants).
AGEFIPH – Ressource Handicap Formation : partenariat et mobilisation des ressources handicap	Partenaires mobilisables pour l'étude des besoins, la compensation et l'adaptation des parcours ; engagement de CHR Talent.
Annuaire des partenaires handicap	Coordonnées et rôle des partenaires spécialisés (AGEFIPH, RHF, Cap emploi, MDPH, APF France handicap).
Informations utiles aux apprenants	Contacts (direction, responsable pédagogique, référent handicap), signalement des difficultés et des absences, accessibilité.
Tableau de suivi des accompagnements et annuaire des partenaires (Doc. 6.3)	Traçabilité des accompagnements sociaux et matériels et des partenaires mobilisés.
Guide des aides et de l'accompagnement (Doc. 6.2)	Information des apprentis sur les aides au logement, au transport et aux ressources.